

**Bibliothèque Association-Livres**  
4, rue Victor Hugo  
67300 SCHILTIGHEIM  
Tél : 03 88 83 78 47  
Courriel : [assolivres@yahoo.fr](mailto:assolivres@yahoo.fr)  
[www.bibliotheque-association-livres.fr](http://www.bibliotheque-association-livres.fr)

## Règlement de Prêt Carte de Collectivité

### *Mission de la bibliothèque*

- La bibliothèque a pour but de promouvoir le livre et la lecture par l'organisation d'un prêt et la mise en place d'animations.
- Elle est accessible à toute personne quels que soient sa nationalité et son lieu de domicile.

### • *Modalités d'inscription*

- La carte du lecteur, strictement personnelle, est délivrée après acquittement d'une cotisation annuelle de 10 euros.
- Tout changement de résidence doit être signalé à la bibliothèque.
- Toute personne qui prend une inscription s'engage à se conformer au présent règlement.

### • *Conditions générales de fonctionnement et de prêt*

- Pour emprunter un document, le lecteur doit être en possession d'une carte à jour de cotisation.
- La présentation de la carte de lecteur est obligatoire à chaque prêt. La perte de cette carte entraîne une ré-inscription et doit être signalé le plus rapidement possible à la bibliothèque.
- La carte de collectivité permet l'emprunt de 50 documents, dont 8 documents sonores.
- La durée du prêt est de 3 mois.
- Le prêt peut être renouvelé si les ouvrages n'ont pas été demandés par un autre lecteur.
- **L'utilisateur est responsable des livres empruntés. La détérioration ou la perte d'un livre appartenant à la bibliothèque entraîne le remboursement du prix de celui-ci.**
- Des suggestions d'achat peuvent être faites par les usagers.